

COUTEAUX A LAME JETABLE

Lors des visites sur chantiers, des couteaux à lame jetable ou plus communément appelés « cutters » ont été découverts à l'intérieur de certaines caisses à outils. Or, cet outil est interdit sur chantier puisqu'il présente certains risques spécifiques.



RAPPEL

LA PRESENCE ET L'USAGE D'UN CUTTER DANS LE CADRE DU TRAVAIL EST STRICTEMENT INTERDIT.

2 risques principaux liés à l'usage d'un cutter

COUPURE

Les coupures sont le plus souvent bénignes mais dans certains cas, elles peuvent être à l'origine de lésions graves en raison de leur profondeur et de leur localisation.

TMS ⁽¹⁾

L'utilisation d'un cutter peut entraîner la fatigue musculaire due à la répétitivité des gestes et aux efforts excessifs dans les postures de travail (effort de serrage sur les manches de cutter, sollicitation extrême des articulations).

Exemples d'alternatives suivant les travaux à effectuer

Pincès coupantes



Pince à dénager



Coupe-câbles



Autres...

(1) Les TMS (Troubles Musculosquelettiques) regroupent des maladies qui affectent les muscles, les nerfs des membres et de la colonne vertébrale.